

# GROUPE D'APPUI ACADEMIQUE



TRANSFORMER  
LE LYCÉE  
PROFESSIONNEL

## Troisième prépa-métiers & SEGPA

5 avril 2019

académie  
Versailles 

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Réunion d'information  
des parents d'élèves de 3<sup>ème</sup> :  
nouveau lycée

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

- Voie professionnelle
- Voie générale et technologique



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

Rentrée 2019

# Transformation du lycée professionnel

## Deux mouvements concomitants

**Transformation de  
la voie  
professionnelle  
(TVP)**

**Loi « Pour la liberté de choisir  
son avenir professionnel » du 5  
septembre 2018**

**Établie à partir**

**du rapport Calvez-Marcon**

**adoptée par l'assemblée  
nationale le 1er août 2018**



**Objectif : Former les nouveaux talents  
aux métiers de demain**

**Objectif : garantir l'acquisition et le  
maintien des compétences**

**Volonté politique de créer une rupture avant / après**

- valorisation de l'image de la voie professionnelle et renforcement de la qualité de celle-ci ;
- mêmes principes que la voie générale et technologique mais voie dédiée :
  - construction de compétences ;
  - une logique de parcours bac-3/ bac + 3 : parcours plus personnalisés, plus progressifs et une orientation positive ;
  - préoccupation de l'insertion professionnelle.

# Une transformation nécessaire du lycée professionnel

## ■ Une approche systémique de la réforme de la voie professionnelle initiale



Une loi

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel adoptée par l'assemblée nationale le 1<sup>er</sup> août 2018

Une transformation



Transformer le lycée professionnel  
Former les talents aux métiers de demain

SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE :  
DEUX MODALITÉS DE LA FORMATION  
INITIALE À METTRE EN SYNERGIE

### Objectif :

Permettre aux jeunes de mieux trouver leur place dans la société et la vie active grâce à la maîtrise de compétences reconnues par les professionnels mais également grâce à une acquisition renforcée des savoirs fondamentaux, de « savoir-être » et d'un socle de culture générale

# Transformation de la Voie Professionnelle

Nouveau lycée

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE  
TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Accueil Nouveau lycée général et technologique Transformation de la voie professionnelle



Rechercher dans cet espace



Nouvelle ressource

m@gistère  
DGESCO

Transformer la voie professionnelle

Dossier de presse

TRANSFORMER  
LE LYCÉE  
PROFESSIONNEL

Placer les tablettes aux ateliers de dessin



LA TRANSFORMATION  
DE LA VOIE  
PROFESSIONNELLE

Réunion de pré-rentrée 2018

Diaporama de présentation aux équipes pédagogiques Réunions de pré-rentrée 2018

CALENDRIER

DE MISE EN ŒUVRE

Calendrier général de mise en œuvre des mesures

GUIDES  
PÉDAGOGIQUES

- La co-intervention
- La réalisation du chef-d'œuvre
- La consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé

ORIENTATION

DES ÉLÈVES

Au collège et au lycée  
Des dispositifs qui favorisent la découverte progressive des métiers et des formations dès le collège  
Un accompagnement renforcé et des parcours plus personnalisés

RÉNOVATION DES  
PROGRAMMES

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Calendrier prévisionnel et liste des programmes rénovés  
La publication des nouveaux programmes pour les enseignements généraux de la voie professionnelle est prévue au mois de mars 2019

DES CAMPUS

D'EXCELLENCE

Les campus des métiers et des qualifications  
Un appel à projets permanent pour de nouveaux campus

DES FAMILLES DE  
MÉTIER

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Organisation de la 2<sup>nd</sup>e professionnelle par familles de métiers

- La famille des métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics
- La famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

[https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s2\\_3180983/fr/nouveau-lycee?portlet=s2\\_3181406](https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s2_3180983/fr/nouveau-lycee?portlet=s2_3181406)

## **LA TROISIÈME PRÉPA-MÉTIER**

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers » paru au BO N°13 du 28 mars 2019

## Contexte

- Au cours de la dernière année du cycle 4 au collège, les élèves volontaires des classes de troisième peuvent bénéficier d'une organisation spécifique des enseignements dans le cadre d'une classe de troisième "prépa-métiers".
- Les classes peuvent être créées dans un collège, un lycée professionnel ou un lycée polyvalent.
- Une convention est conclue entre des lycées professionnels ou polyvalents et un ou plusieurs collèges. Elle définit les modalités pédagogiques et d'organisation des enseignements, dont celui de la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles.

## Conditions d'admission

- A l'issue de la classe de quatrième, tout élève poursuivant sa scolarité en classe de troisième peut demander son admission en classe de troisième “ prépa-métiers ”.
- La demande d'admission dans la classe de troisième “ prépa-métiers ” est formulée par l'élève et ses représentants légaux.
- Cette demande est présentée au chef d'établissement d'origine qui émet un avis après consultation de l'équipe éducative.
- Une commission placée sous l'autorité du recteur d'académie examine les candidatures d'élèves sur la base du dossier constitué par le chef d'établissement et, le cas échéant, propose leur affectation dans une classe de troisième “ prépa-métiers ”.
- **Les élèves de DIMA n'ont pas vocation à entrer en 3° prépa- métiers**



## Les enseignements

- Le contenu des enseignements est défini conformément aux dispositions de l'article D. 332-4, et aux programmes d'enseignement du cycle 4.
- La formation comporte :
  - des enseignements communs et complémentaires (AP et EPI)
  - des séquences d'observation et des stages d'initiation en milieu professionnel, conformément aux dispositions des articles D. 331-1 et suivants,
  - des périodes d'immersion dans des lycées, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage.

# Les stages

Les stages en milieu professionnel effectués pendant l'année scolaire incluent :

- la séquence d'observation prévue à l'article D. 332-14
- des stages d'initiation définis aux articles D. 331-11 et D. 331-12. »

## Volume horaire - perspectives

- Le volume hebdomadaire d'heures d'enseignement délivré aux élèves de 3e P M est allégé :  
Il passe à 30 heures par semaine.
- Les enseignements artistiques, d'histoire-géographie et Sciences et technologie sont aussi allégés.
- Les élèves bénéficieraient en revanche d'une heure de consolidation supplémentaire en mathématiques et en français.

Attention,  
Volume horaire  
non validé à ce  
jour

## Projet - Volume horaire : allégé

Disciplines	Prépa-pro	Prépa-métier	Classe de 3e classique
Français	4h	5h (dont 1h de consolidation)	4h
Mathématiques	3,5h	4,5h (dont 1h de consolidation)	3,5
Histoire-géographie	3,5h	3h	3,5
LV1 et LV2	5,5h	5,5h	5,5
Enseignements artistiques	2h	1h	2h
Sciences et technologies	4,5	3h	4,5h
EPS	3h	3h	3h
Découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	6h	5h	/
Total	32h	30h	26h

Le volume hebdomadaire d'heures d'enseignement délivré aux élèves de 3e Prépa-métiers est allégé : Il passe à 30 heures par semaine.

Les enseignements artistiques, d'histoire-géographie et Sciences et technologie sont aussi allégés.

Les élèves bénéficieraient en revanche d'une heure de consolidation supplémentaire en mathématiques et une heure de français.

## Découverte professionnelle

- La quotité horaire pour la DP est de 180 h
- Des stages de 1 à 4 semaines. "Les élèves bénéficient de la séquence d'observation obligatoire en classe de 3e et des stages d'initiation en milieu professionnel, et des périodes d'immersion dans des lycées professionnels ou polyvalents, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage"
- Les membres de l'équipe pédagogique "sont chargés d'accompagner les élèves dans la construction de leur projet professionnel, pendant les stages et les périodes d'immersion »
- Le chef d'établissement doit donc désigner, au sein de l'équipe pédagogique, "des référents chargés chacun d'effectuer le suivi personnalisé de deux à quatre élèves, comprenant des visites sur les lieux de stages et de périodes d'immersion"

## Quitter le dispositif 3e prépa-métiers.

- "Lorsqu'un élève, en accord avec ses représentants légaux, souhaite mettre fin à sa formation relevant de la classe de 3e 'prépa-métiers' au cours des deux premiers mois suivant la rentrée scolaire, pour poursuivre sa dernière année de cycle 4 en classe de 3e sans dispositif particulier, le chef d'établissement d'origine, après avis de l'équipe pédagogique, transmet cette demande au recteur d'académie qui l'examine » .



**CARTE DES FORMATIONS DES TROISIÈME PRÉPA-MÉTIERS**  
**Rentrée 2019**

Rentrée 2018 - Implantation des classes de troisième  
Préparatoire à l'enseignement professionnel

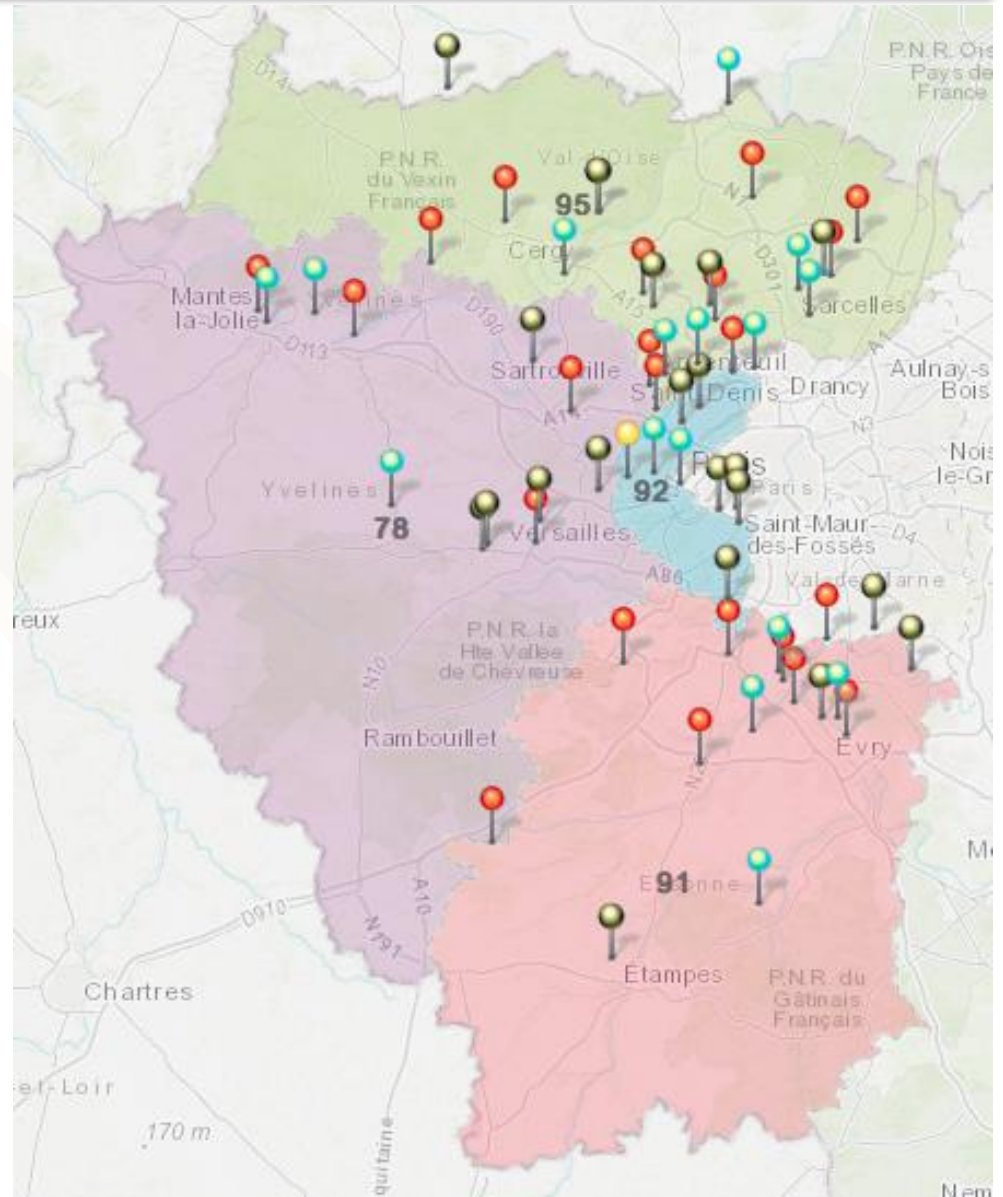
1436 élèves : 1/3 en collège – 2/3 en LP ou LPO

	collège	LP ou LPO	EREA	Nombre d'EPLE	Nombre de divisions
<b>78</b>	6	8*		15	18
<b>91</b>	8	9*		17	18
<b>92</b>	2	9*	1	12	13
<b>95</b>	6	9*		15	15
<b>Académie</b>	22	36		59	64

\* certains lycées accueillent 2 divisions



# Cartes de l'implantation des 3<sup>ème</sup> Prépa-métiers



<https://portail-sig.ac-versailles.fr/portail/home/webmap/viewer.html?webmap=243ca757b8e04139b3a8bd0bb60bf115&extent=0.3802,48.0191,3.8491,49.5696>



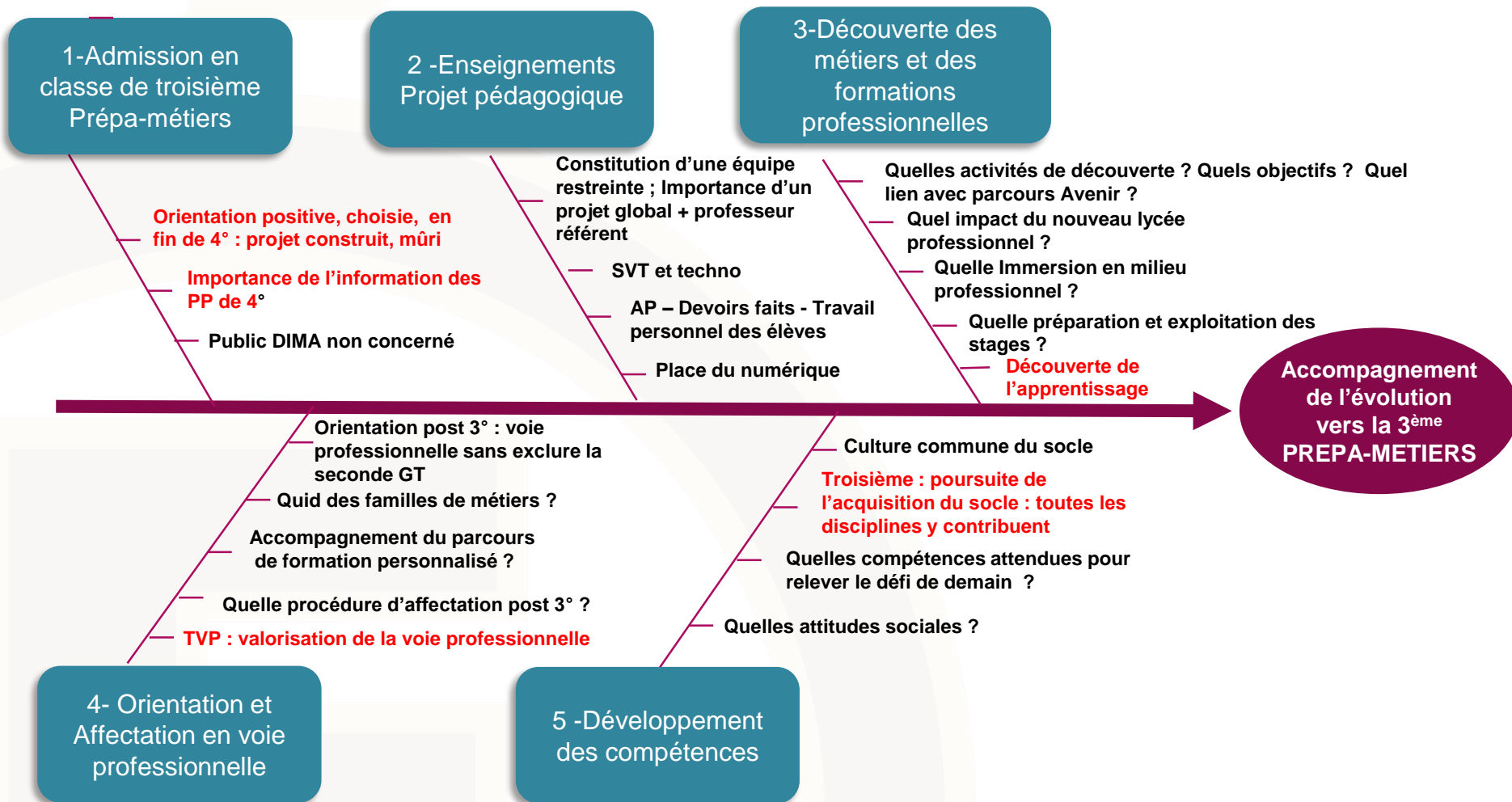
**ACCOMPAGNEMENT**

# Ressources

**Publication prochaine d'un vade-mecum  
sur la troisième prépa-métiers**

# EVOLUTION VERS LA CLASSE DE TROISIEME PREPA-METIERS

## Accompagnement par l'équipe ressources



Proposition de journées de formation prévue au PAF 2019-2020 sur les points 2 -3-4

# Equipe ressources « SEGPA & Troisième prépa Métiers »

## Axes de travail

### **Axe 1 - Découverte des métiers et des formations**

- **Une approche inductive qui a du sens pour les élèves, qui correspond aux besoins de ces élèves (entrée par les besoins et non par la difficulté) : orientation positive, construction d'un projet, mûri, choisi et accompagnement des élèves par les équipes (dès la quatrième.**
- **Un enseignement à part entière qui contribue à l'acquisition des compétences du socle. (12 h en SEGPA soit 38 % des enseignements, 5 h en 3° Prépa-métiers soit 17 %)  
Nécessité de développer une culture commune - cycle 4, DNB Pro, orientation positive**

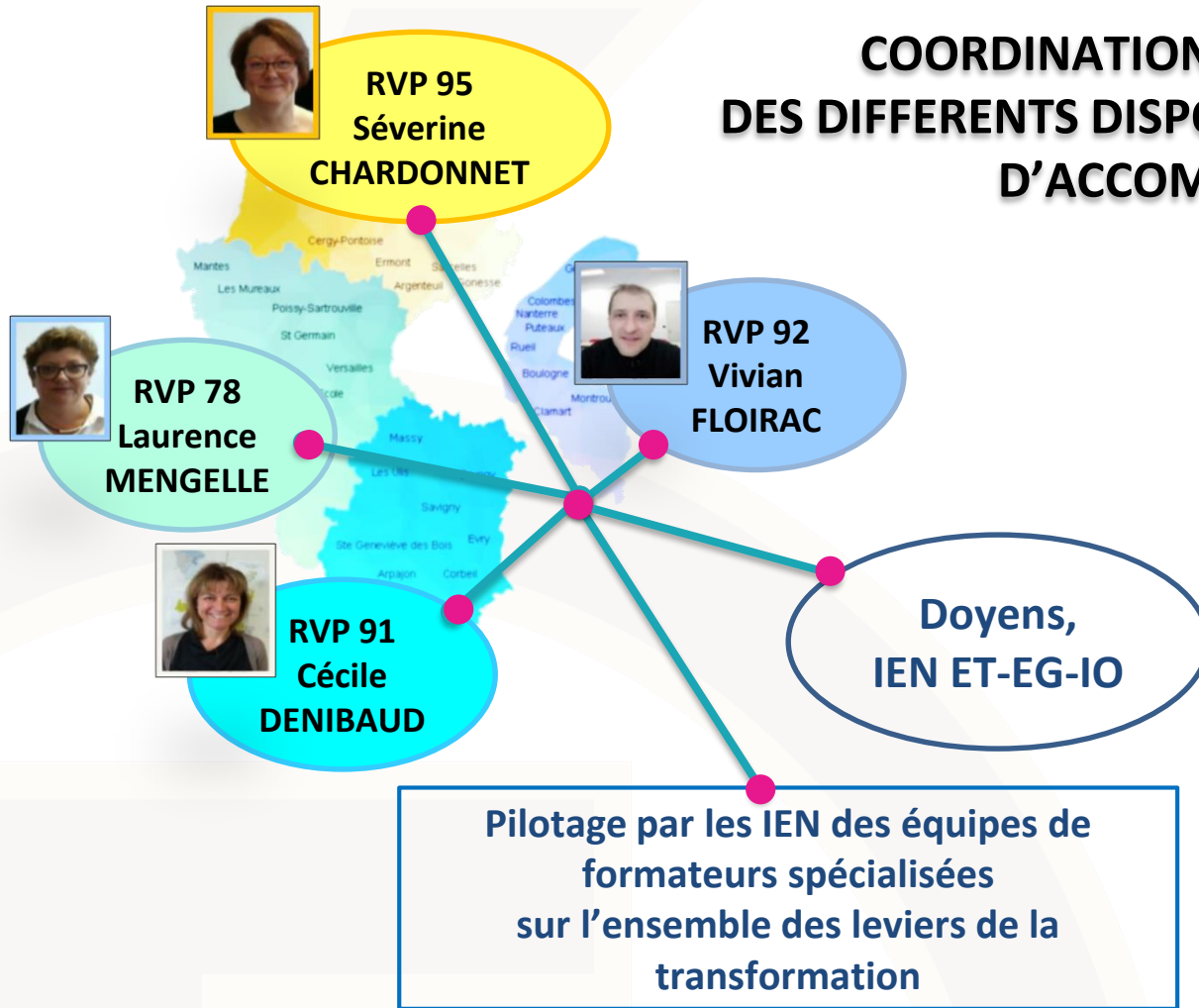
### **Axe 2 - Accompagnement Personnalisé, Devoirs faits, Travail personnel des élèves**

**L'AP en 3° Prépa métiers : Articulation entre ces trois éléments - Impact sur les pratiques pédagogiques - les espaces de travail  
Place du numérique –Pronotes et autres ENT**

### **Axe 3 - Accompagner les établissements et des équipes :**

**Equipe RVP et offres de formation sur le PAF 2019 2020 – DAFOR**

# COORDINATION DEPARTEMENTALE DES DIFFERENTS DISPOSITIFS DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT



Corine HERNANDEZ  
PILOTAGE : Valérie LEGALLICIER  
Dominique NICOLAS



Appui d'expertise  
(DANE, CARDIE,  
DAFOR, DAREIC...)

**Accompagnement :**  
inter et pluridisciplinaire  
transversal et différencié

co-intervention /chef d'œuvre  
consolidation, orientation,  
insertion et poursuite d'études  
Troisième prépa- métiers, SEGPA  
CAP 1, 2, 3 ans/mixité des publics  
Famille des métiers